RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02715
Numéro SIREN : 797 476 058
Nom ou dénomination : ABO ENVIRONNEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt 8049

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

[redacted]

15 place Gutenberg
59175 Templemars

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : ABO ENVIRONNEMENT

Numéro RCS : 797 476 058
Numéro Gestion : 2013B02715

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: Zone industrielle
15 place Gutenberg
59175 Templemars

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2019
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 29/07/2020
Sous le numéro : 8049

Délivré à Lille-Métropole le 3 août 2020

Le Greffier,

2020 S 008049 GG

cerfa N° 15949 * 01
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

DGFiP N° 2050-SD 2019

① BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 15 place Gutenberg 59175 Templemars — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 79747605800038 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30092019

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 900	AG 2 387	1 513
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	105 018	AS 52 844	52 173
	Autres immobilisations corporelles	AT	7 851	AU 2 216	5 635
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	6 700	BI	6 700
	TOTAL (II)	BJ	123 468	BK 57 447	66 021
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	11 879	BU	11 879
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	572 260	BY 70 370	501 890
	Autres créances (3)	BZ	128 034	CA	128 034
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	340 785	CG	340 785
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	57 169	CI	57 169
	TOTAL (III)	CJ	1 110 126	CK 70 370	1 039 756
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 233 595	1A 127 817	1 105 778

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

Exercice N

	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	20 000
CAPITAUX PROPRES	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	246 097
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	68 991
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	337 089
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	54 156
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	54 156
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	48 375
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	426 597
	Dettes fiscales et sociales	DY	237 010
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 550
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	714 533
	Écarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 105 778

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	714 533
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2051-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD	2 600 961	FE		FF	2 600 961
		services *	FG	3 242	FH		FI	3 242
	[illegible]							
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	284 185
	Autres produits (1) (11)						FQ	258
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 888 646
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	-4 261
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	115 907
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 601 674
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	18 926
	Salaires et traitements *						FY	589 496
	Charges sociales (10)						FZ	355 375
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	33 180
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	68 440
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 654
	Autres charges (12)						GE	2 051
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 783 442
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	105 204
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	58
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	58
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	534
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	534
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	-477
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	104 727

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	410
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	86
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	550
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	7 741
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	8 376
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	-7 966
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	27 770
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 889 114
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 820 122
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	68 991

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	127 625
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	280 112
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9 ____		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION D'IMMOBILISATION	550	410
AUTRES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES	86	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

N° 2053-SD – (SDNC.DGFiP) - Novembre 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐*

(Ne pas reporter les centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 900	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		[illegible]		[illegible]		[illegible]	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	[illegible]		[illegible]		[illegible]	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants MI			KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		86 880	KS		KT		KU	44 904
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			575	KV		KW		KX	610
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			10 990	KY		KZ		LA	192
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			2 001	LB		LC		LD	4 472
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
		TOTAL III		100 445	LN		LO		LP	50 179
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
	Autres participations				8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			5 000	IT		IU		IV	1 700
		TOTAL IV		5 000	IQ		IR		IS	1 700
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			109 345	ØG		ØH		ØJ	51 879

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	3 900	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		1Z	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	26 766	MK	105 018	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	1 185	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	10 990	MQ	192	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	6 473	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG	37 756	NH	112 868	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	6 700	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	6 700	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	37 756	ØL	123 468	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2054-SD – (SDNC-DGFiP) - Octobre 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 *bis*

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 30092019

Les [illegible] amortissables (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration [illegible]

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 087	PF	1 300	PG		PH	2 387
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	37 916	QA	26 859	QB	11 930	QC	52 844
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	152	QE	69	QF		QG	220
	Matériel de transport	QH	6 319	QI	4 123	QJ	10 441	QK	1
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 164	QM	830	QN		QO	1 994
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	45 550	QV	31 880	QW	22 370	QX	55 060
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	46 637	ØP	33 180	ØQ	22 370	ØR	57 447

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		X3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW – NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056-SD 2019

(*) [illegible] (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des [illegible]	3T		TA		TB		TC	
	[illegible]								
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	54 493	4B	2 654	4C	4 073	4D	53 074
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	1 082	4F		4G		4H	1 082
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	55 575	TV	2 654	TW	4 073	TX	54 156
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	1 930	6U	68 440	6V		6W	70 370
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1 930	TY	68 440	TZ		UA	70 370
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	57 505	UB	71 094	UC	4 073	UD	124 526
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	71 094	UF	4 073		
	— financières			UG		UH			
	— exceptionnelles			UJ	7 741	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UO	6 700	UW	6 700	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	495 046		495 046		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	128 034		128 034		
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	57 169		57 169		
	TOTAUX	VT	764 163	VU	764 163	VV	
RENVOIS (1)	Montant des : Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des : Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	426 597	426 597		
Personnel et comptes rattachés		8C	120 545	120 545		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	57 936	57 936		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	52 668	52 668		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 861	5 861		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	48 375	48 375		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 550	2 550		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	714 533	VZ 714 533		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2057-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐* | Exercice N clos le : 30092019

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	68 991
Charges non déductibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	5 876	XF 7 661
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 785	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	[redacted]						
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	27 770
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	I.7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values nettes à court terme						WN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values soumises au régime des fusions						WO
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
						TOTAL I	WR 104 508

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19 %						WP
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY
	Majoration d'amortissement *						XD
Abattement sur le bénéfice * et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés (*n septies*))	K9		Entreprises nouvelles (*nbis sexies*)	I.2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies A*)	I.5	XF
	Pôle de compétitivité hors CIOE (Art. 44 *undecies*)	I.6		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (*n terdecies*)	PA	
	ZFU-TT (art. 44 *octies* et *octies A*)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XG	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)			PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1		XG 5 331
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2
							TOTAL II	XH 5 331

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	99 177
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	99 177 XO

N° 2058-A-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐*

I. DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
					– Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel [illegible]	ØD	96 385		Dividendes	ZE	96 000
	[illegible]				[illegible]		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	[illegible]
	TOTAL I	OF	96 385		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	96 385

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	521 145	YQ	277 505
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	342 731
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	2 042 020	XQ	222 987
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	152 736
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	117 013
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	766 207
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 601 674
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	11 485
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	7 441
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	18 926
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	207 741
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	327 244
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *			ØB	499 750
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,35 %
	– Numéro de centre agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				RG
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*				RH

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	99 177	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquez 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	3 1 6 1 1 2 3 3 3 0 0 0 8 3			

N° 2058-C-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme [9]	Long terme [10] : 19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [9]						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [10]						
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % [11]						

	(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	sur 3 ans au titre de N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* du CGI) (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

N° 2059-B-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT Néant ☐*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 16 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % 3	Solde des moins-values à 16 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine 1		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H 7
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) 3	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % ou À 16,5 % (1) 5		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

N° 2059-C-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐

I [illegible] DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

[illegible] réserve spéciale des plus-values à long terme

		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: ABO_ENVIRO			Néant ☐*
Exercice ouvert le: 01/10/2018 et clos le: 30/09/2019		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	18
	Dont apprentis	YF	
[redacted]		YG	
[redacted]		[redacted]	[redacted]
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 604 203
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	280 112
	TOTAL 1	OX	2 884 315
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	258
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	4 261
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	4 519
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	708 791
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	881 164
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	2 042 020
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2 051
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	3 634 026
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	-745 192
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	-745 192

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	✔			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	2 884 315	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	18
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	31 876 404
Période de référence	GY	01/10/2018	GZ	30/09/2019	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

N° SIRET 7 9 7 4 7 6 0 5 8 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie) 15 place Gutenberg

CODE POSTAL 59175 VILLE Templemars

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination FEL INVESTISSEMENTS

N° SIREN (si société établie en France) 3 1 6 1 1 2 3 3 3 % de détention 100 Nb de parts ou actions 2000

Adresse : N° 9023 Voie RUE ANDRE AMPERE

Code Postal 59930 Commune LA CHAPELLE D'ARMENTIERES Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) M Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2059-F-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G-SD 2019

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092019 N° SIRET 79747605800038

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABO ENVIRONNEMENT

[redacted]

CODE POSTAL 59175 Ville Templemars

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

N° 2059-G-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAS ABO ENVIRONNEMENT

Annexe aux comptes annuels

Au 30 septembre 2019



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2019 dont le total est de 1.105.778 euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 68.991 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- Une créance de 75K€ a été intégralement provisionnée au cours de l'exercice écoulé suite à un sinistre sur un chantier de désamiantage ; la provision de 50K€ relative à ce chantier, constituée au cours d'exercices antérieurs, a été maintenue ;
- Aucun autre élément significatif n'est à signaler.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Informations sur le bilan - Actif

- Immobilisations

Tableau 2054 - voir annexe 1

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.
Une dépréciation est constatée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- Amortissements et dépréciations d'actif

Tableau 2055 - voir annexe 2

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Logiciels :	1 an
[redacted]	[redacted]
[redacted]	[redacted]
Installations générales :	5 à 10 ans
Matériel de transport :	1 à 5 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Mobilier :	10 ans

- Etat des créances

Tableau 2057 – voir annexe 3

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Stock

La valeur brute du stock est déterminée selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires : méthode de l'avancement

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode préférentielle de l'avancement.

Le pourcentage d'avancement est déterminé en fonction des travaux réalisés pouvant être raisonnablement rattachés à l'exécution du contrat.

Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Une provision complémentaire pour risque peut être comptabilisée s'il y a lieu, en cas de perte à terminaison.

- Informations complémentaires sur le bilan actif

	Net
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	57 169
[redacted]	
Produits à recevoir par poste de bilan	
Créances liées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations fin.	
Créances clients et comptes ratt.	58 758
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Ecarts de conversion actif	

Informations sur le bilan - Passif

- Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val nominale	Capital social
Nombre en début d'exercice	2 000	10,00	20 000
Titres émis			0
Titres remboursés ou annulés			0
Nombre en fin d'exercice	2 000		20 000

- Provisions pour risques et charges

Libellés	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Prov. risques techniques	54 493	2 654	4 073	53 074
Prov. risques sociaux	0			0
Prov. Garantie clients	1 082			1 082
Provisions pour pensions	0			0
TOTAL	55 575	2 654	4 073	54 156

- Etat des dettes

Tableau 2057 - voir annexe 3

- Informations complémentaires sur le bilan passif

	Net
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	
[redacted]	
Charges à payer par poste de bilan	
Emp. & dettes établ. De crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	63 417
Dettes fiscales et sociales	85 832
Autres dettes	
Ecarts de conversion passif	

Informations sur le compte de résultat

- Ventilation du Chiffre d'Affaires

Ventilation	France	Export
Vente de marchandises		
Production de biens	2 604 203	
Production de services		
TOTAL	2 604 203	0

- Accroissement et allégements de la dette future d'impôts

N/A

- Composantes du résultat financier

Aucun élément significatif n'est à signaler

- Composantes du résultat exceptionnel

	Net
Produits exceptionnels	
sur opérations de gestion	
sur opérations en capital (PCEA)	410
Reprises sur provisions	
Charges exceptionnelles	
sur opérations de gestion	86
sur opérations en capital (VNCEA)	550
Dotations aux provisions	7 741
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7 967

Autres informations

- Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait à donner indirectement une rémunération individuelle.

Catégorie	Salariés
Cadres	3
ETAM	1
Ouvriers	14
TOTAL	18

- Engagements donnés par la société

Type	Nature	Société concernée	Montant
Cautions	Cautionnement sur marché	GRIM Bâtiment	837 502
	Cautions marchés domestiques		23 618
Nantissements	Titres de participation s/emprunt		Néant

- Intégration fiscale

La société FEL INVESTISSEMENTS est la société mère du groupe d'intégration fiscale.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans la société tête de groupe.

- Indemnités de fin de carrière

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite sont estimés à 6 K€, charges sociales comprises.

Cette estimation fait abstraction des probabilités de départ ou de décès avant l'âge du départ.

La société a versé 5K€ au cours des exercices antérieurs sur le contrat IFC souscrit auprès du CIC.

- Crédit d'impôt compétitivité-emploi

La société FEL INVESTISSEMENTS a préfinancé auprès de BPI France le CICE de ses filiales Beaudeux Toitures, Plastiso, GEPH, Beaudeux et Fils et ABO.

La politique comptable retenue par l'entreprise a été de comptabiliser le CICE en diminution des charges sociales. Ce crédit a permis de consolider le fonds de roulement de la société, et à la réduction du coût de la main d'œuvre.

Le montant du CICE 2018 est de 24 343 €.

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres	Total
Valeur d'origine		350 000	171 145	521 145
Amortissement				
• Cumul ex. antérieurs		75 833	57 005	132 838
• Dotation exercice		70 000	46 304	116 304
VNC	0	204 167	67 836	272 003
Redevances				
• Cumul ex. antérieurs		77 439	53 272	130 711
• Montants de l'ex.		71 137	45 365	116 502
Total	0	148 576	98 637	247 213
• à 1 an au plus		71 137	30 909	102 046
• Entre 1 et 5 ans		136 347	39 111	175 458
• à plus de 5ans		0	0	0
Total	0	207 484	70 020	277 504
Valeur résiduelle				
• à 1 an au plus			884	884
• Entre 1 et 5 ans		3 500	827	4 327
• à plus de 5ans				0
Total	0	3 500	1 711	5 211

ABO ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros
Siège social : TEMPLEMARS (59175) – Zone industrielle – 15 place Gutenberg
797 476 058 RCS LILLE METROPOLE

REÇU GREFFE le
29 JUIL. 2020
TRIBUNAL COMMERCE
LILLE MÉTROPOLE

Exercice clos le 30 septembre 2019

Proposition d'affectation du résultat

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à 68 991,28 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	68 991,28 euros
A la réserve légale	0,00 euros

Solde	68 991,28 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 315 088,69 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2016 :

125 000,00 euros, soit 62,50 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 125 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2017 :

125 000,00 euros, soit 62,50 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 125 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2018 :

96 000,00 euros, soit 48,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 96 000,00 euros

Adoption

Cette décision a été adoptée par l'associée unique en date du 28 février 2020.

Pour extrait certifié conforme,
La société FEL INVESTISSEMENTS, Présidente,
Représentée par M. Louis BEAUDEUX

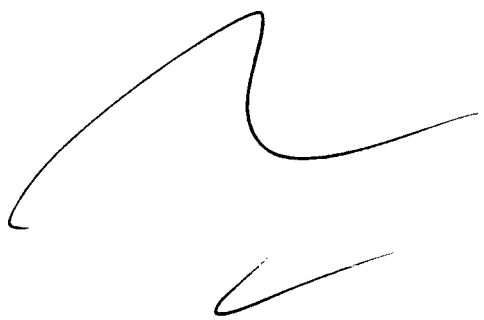

Société d'Expertise Comptable
Laurent Baudoin & Associés
92, rue Raoul Briquet
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
Tél : 03 21 07 45 04
Fax : 03 21 24 94 90
Email : lbaudoin@eca-groupe.com

ABO ENVIRONNEMENT
SAS au capital de 20 000 €
15, place Gutenberg – Z.I.
59175 TEMPLEMARS
SIRET : 797 476 058 00038

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

A l'associée unique de la société ABO ENVIRONNEMENT,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associée unique du 20 janvier 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABO ENVIRONNEMENT** relatifs à l'exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société d'Expertise Comptable
Laurent Baudoin & Associés
92, rue Raoul Briquet
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
Tél : 03 21 07 45 04
Fax : 03 21 24 94 90
Email : lbaudoin@eca-groupe.com

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Résultat à terminaison des contrats à long terme

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note page 3 « Reconnaissance du chiffre d'affaires : méthode de l'avancement ». Ces résultats sont dépendant des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale.

Société d'Expertise Comptable
Laurent Baudoin & Associés
92, rue Raoul Briquet
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
Tél : 03 21 07 45 04
Fax : 03 21 24 94 90
Email : lbaudoin@eca-groupe.com

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux [illegible] données et hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Société d'Expertise Comptable
Laurent Baudoin & Associés
92, rue Raoul Briquet
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
Tél : 03 21 07 45 04
Fax : 03 21 24 94 90
Email : lbaudoin@eca-groupe.com

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Société d'Expertise Comptable
Laurent Baudoin & Associés
92, rue Raoul Briquet
62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS
Tél : 03 21 07 45 04
Fax : 03 21 24 94 90
Email : lbaudoin@eca-groupe.com

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

St Nicolas lez Arras
Le 12 février 2020

Pour la SEC LAURENT BAUDOIN & ASSOCIES,
Laurent BAUDOIN,

Bilan Actif (Euro) - ABO ENVIRONNEMENT

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 30/09/2019	Net au 30/09/2018	Variation Valeur	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets	3 900,00	2 386,94	1 513,06	2 813,06	-1 300,00	-46,21
Immobilisations corporelles						
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	3 209,24	6,55
Immobilisations financières						
Autres immobilisations financières	6 700,00		6 700,00	5 000,00	1 700,00	34,00
TOTAL I	**123 468,45**	**57 447,13**	**66 021,32**	**62 708,52**	**3 312,80**	**5,28**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Marchandises	11 878,52		11 878,52	7 617,16	4 261,36	55,94
Créances						
Clients et comptes rattachés	572 259,82	70 370,18	501 889,64	814 358,98	-312 469,34	-38,37
Etat taxes sur chiffre d'affaires	128 034,00		128 034,00	87 651,88	40 382,12	46,07
Autres créances				84 607,76	-84 607,76	-100,00
Trésorerie						
Disponibilités	340 785,08		340 785,08	97 551,59	243 233,49	249,34
Charges constatées d'avance	57 168,95		57 168,95	10 016,99	47 151,96	470,72
TOTAL II	**1 110 126,37**	**70 370,18**	**1 039 756,19**	**1 101 804,36**	**-62 048,17**	**-5,63**
TOTAL ACTIF	**1 233 594,82**	**127 817,31**	**1 105 777,51**	**1 164 512,88**	**-58 735,37**	**-5,04**

Laurent BAUDOIN

Bilan Passif (Euro) - ABO ENVIRONNEMENT

	Net au 30/09/2019	Net au 30/09/2018	Variation Valeur	Variation %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	20 000,00	20 000,00		
Réserve légale	2 000,00	2 000,00		
Autres réserves	246 097,41	245 712,35	385,06	0,16
[illegible]	[illegible]	[illegible]	-27 393,78	-28,42
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	54 156,28	55 575,28	-1 419,00	-2,55
Total III	**54 156,28**	**55 575,28**	**-1 419,00**	**-2,55**
DETTES				
- Associés	48 374,70	154 523,16	-106 148,46	-68,69
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	426 597,36	375 450,16	51 147,20	13,62
- Personnel	120 544,92	39 354,80	81 190,12	206,30
- Organismes sociaux	57 935,76	51 214,28	6 721,48	13,12
- Etat impôts sur les bénéfices	0,29	0,29		
- Etat taxes sur chiffre d'affaires	52 668,20	95 452,54	-42 784,34	-44,82
- Autres dettes fiscales & sociales	5 861,23	1 137,13	4 724,10	415,44
Autres dettes	2 550,08	27 707,83	-25 157,75	-90,80
Total V	**714 532,54**	**744 840,19**	**-30 307,65**	**-4,07**
TOTAL PASSIF	**1 105 777,51**	**1 164 512,88**	**-58 735,37**	**-5,04**

Laurent BAUDOIN

Compte de résultat (Euro) - ABO ENVIRONNEMENT

	Du 01/10/2018 Au 30/09/2019	% C.A.	Du 01/10/2017 Au 30/09/2018	% C.A.	Variation Valeur	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Production vendue	2 604 202,62	100,00	2 976 697,27	99,93	-372 494,65	-12,51
Subventions d'exploitation			2 111,10	0,07	-2 111,10	-100,00
Reprises sur amort. et prov., transfert de	284 185,25	10,91	64 657,60	2,17	219 527,65	339,52
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CHARGES D'EXPLOITATION						
Variations de stocks (marchandises)	-4 261,36	-0,16	-2 162,78	-0,07	-2 098,58	-97,03
Achats de m. p. & aut. approv.	115 906,73	4,45	110 251,77	3,70	5 654,96	5,13
Autres achats & charges ext.	1 601 673,79	61,50	1 849 453,55	62,09	-247 779,76	-13,40
Impôts, taxes et vers. assim.	18 926,14	0,73	29 928,78	1,00	-11 002,64	-36,76
Salaires et traitements	589 496,43	22,64	537 471,77	18,04	52 024,66	9,68
Charges sociales	355 374,72	13,65	295 851,98	9,93	59 522,74	20,12
Amortissements et provisions	104 274,47	4,00	85 324,69	2,86	18 949,78	22,21
Autres charges	2 050,87	0,08	1 234,21	0,04	816,66	66,17
Total	**2 783 441,79**	**106,88**	**2 907 353,97**	**97,60**	**-123 912,18**	**-4,26**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**105 203,90**	**4,04**	**136 630,68**	**4,59**	**-31 426,78**	**-23,00**
Produits financiers	57,75				57,75	
Charges financières	534,38	0,02	1 970,94	0,07	-1 436,56	-72,89
Résultat financier	**-476,63**	**-0,02**	**-1 970,94**	**-0,07**	**1 494,31**	**75,82**
Opérations en commun			0,04		-0,04	-100,00
RESULTAT COURANT	**104 727,27**	**4,02**	**134 659,78**	**4,52**	**-29 932,51**	**-22,23**
Produits exceptionnels	410,12	0,02	208,33	0,01	201,79	96,86
Charges exceptionnelles	8 376,11	0,32	3 527,05	0,12	4 849,06	137,48
Résultat exceptionnel	**-7 965,99**	**-0,31**	**-3 318,72**	**-0,11**	**-4 647,27**	**-140,03**
Impôts sur les bénéfices	27 770,00	1,07	34 956,00	1,17	-7 186,00	-20,56
RESULTAT DE L'EXERCICE	**68 991,28**	**2,65**	**96 385,06**	**3,24**	**-27 393,78**	**-28,42**
	Bénéfice					

Laurent BAUDOIN

SAS ABO ENVIRONNEMENT

Annexe aux comptes annuels

Au 30 septembre 2019

Laurent BAUDOIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2019 dont le total est de 1.105.778 euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 68.991 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- Une créance de 75K€ a été intégralement provisionnée au cours de l'exercice écoulé suite à un sinistre sur un chantier de désamiantage ; la provision de 50K€ relative à ce chantier, constituée au cours d'exercices antérieurs, a été maintenue ;
- Aucun autre élément significatif n'est à signaler.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Informations sur le bilan - Actif

- Immobilisations

Tableau 2054 - voir annexe 1

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou à leur coût de production.
Une dépréciation est constatée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Laurent BAUDOIN

- Amortissements et dépréciations d'actif

Tableau 2055 - voir annexe 2

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Logiciels :	1 an
[redacted]	
Installations générales :	5 à 10 ans
Matériel de transport :	1 à 5 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Mobilier :	10 ans

- Etat des créances

Tableau 2057 – voir annexe 3

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Stock

La valeur brute du stock est déterminée selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires : méthode de l'avancement

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement.

Le pourcentage d'avancement est déterminé en fonction des travaux réalisés pouvant être raisonnablement rattachés à l'exécution du contrat.

Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Une provision complémentaire pour risque peut être comptabilisée s'il y a lieu, en cas de perte à terminaison.

Laurent BAUDOIN

- Informations complémentaires sur le bilan actif

	Net
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	57 169
[redacted]	
Produits à recevoir par poste de bilan	
Créances liées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations fin.	
Créances clients et comptes ratt.	58 758
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Ecarts de conversion actif	

Informations sur le bilan - Passif

- Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val.nominale	Capital social
Nombre en début d'exercice	2 000	10,00	20 000
Titres émis			0
Titres remboursés ou annulés			0
Nombre en fin d'exercice	2 000		20 000

- Provisions pour risques et charges

Libellés	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Prov. risques techniques	54 493	2 654	4 073	53 074
Prov. risques sociaux	0			0
Prov. Garantie clients	1 082			1 082
Provisions pour pensions	0			0
TOTAL	55 575	2 654	4 073	54 156

- Etat des dettes

Tableau 2057 - voir annexe 3

Laurent BAUDOIN

- Informations complémentaires sur le bilan passif

	Net
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Charges à payer par poste de bilan	
Emp. & dettes établ. De crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	63 417
Dettes fiscales et sociales	85 832
Autres dettes	
Ecarts de conversion passif	

Informations sur le compte de résultat

- Ventilation du Chiffre d'Affaires

Ventilation	France	Export
Vente de marchandises		
Production de biens	2 604 203	
Production de services		
TOTAL	2 604 203	0

- Accroissement et allégements de la dette future d'impôts

N/A

- Composantes du résultat financier

Aucun élément significatif n'est à signaler

- Composantes du résultat exceptionnel

	Net
Produits exceptionnels	
sur opérations de gestion	
sur opérations en capital (PCEA)	410
Reprises sur provisions	
Charges exceptionnelles	
sur opérations de gestion	86
sur opérations en capital (VNCEA)	550
Dotations aux provisions	7 741
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-7 967

Laurent BAUDOIN

Autres informations

- Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait à donner indirectement une rémunération individuelle.

Catégorie	Salariés
Cadres	3
ETAM	1
Ouvriers	14
TOTAL	18

- Engagements donnés par la société

Type	Nature	Société concernée	Montant
Cautions	Cautionnement sur marché	GRIM Bâtiment	837 502
	Cautions marchés domestiques		23 618
Nantissements	Titres de participation s/emprunt		Néant

- Intégration fiscale

La société FEL INVESTISSEMENTS est la société mère du groupe d'intégration fiscale.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans la société tête de groupe.

- Indemnités de fin de carrière

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite sont estimés à 6 K€, charges sociales comprises.

Cette estimation fait abstraction des probabilités de départ ou de décès avant l'âge du départ.

La société a versé 5K€ au cours des exercices antérieurs sur le contrat IFC souscrit auprès du CIC.

- Crédit d'impôt compétitivité-emploi

La société FEL INVESTISSEMENTS a préfinancé auprès de BPI France le CICE de ses filiales Beaudeux Toitures, Plastiso, GEPH, Beaudeux et Fils et ABO.

Laurent BAUDOIN

La politique comptable retenue par l'entreprise a été de comptabiliser le CICE en diminution des charges sociales. Ce crédit a permis de consolider le fonds de roulement de la société, et à la réduction du coût de la main d'œuvre.

Le montant du CICE 2018 est de 24 343 €.

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres	Total
Valeur d'origine		350 000	171 145	521 145
Amortissement				
• Cumul ex. antérieurs		75 833	57 005	132 838
• Dotation exercice		70 000	46 304	116 304
VNC	0	204 167	67 836	272 003
Redevances				
• Cumul ex. antérieurs		77 439	53 272	130 711
• Montants de l'ex.		71 137	45 365	116 502
Total	0	148 576	98 637	247 213
• à 1 an au plus		71 137	30 909	102 046
• Entre 1 et 5 ans		136 347	39 111	175 458
• à plus de 5ans		0	0	0
Total	0	207 484	70 020	277 504
Valeur résiduelle				
• à 1 an au plus			884	884
• Entre 1 et 5 ans		3 500	827	4 327
• à plus de 5ans				0
Total	0	3 500	1 711	5 211

Laurent BAUDOIN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

(Ne pas reporter les centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	[redacted] — TOTAL II	[redacted]	3 900	[redacted]	[redacted]
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions (Dont Composants M2)	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	86 880	KT	KU 44 904
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	575	KW	KX 610
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	10 990	KZ	LA 192
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	2 001	LC	LD 4 472
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	100 445	LO	LP 50 179
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	5 000	1U	1V 1 700
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	5 000	LR	LS 1 700
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	109 345	ØH	ØJ 51 879

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 3 900	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 26 766	MK 105 018	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 1 185	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 10 990	MQ 192	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 6 473	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 37 756	NH 112 868	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 6 700	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 6 700	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 37 756	ØL 123 468	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2054-SD – (SDNC-DGFiP) - Octobre 2017

Laurent BAUDOIN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements [illegible]		Augmentations : dotations [illegible]		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis [illegible]		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 087	PF	1 300	PG		PH	2 387
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	37 916	QA	26 859	QB	11 930	QC	52 844
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	152	QE	69	QF		QG	220
	Matériel de transport	QH	6 319	QI	4 123	QJ	10 441	QK	1
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 164	QM	830	QN		QO	1 994
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	45 550	QV	31 880	QW	22 370	QX	55 060
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	46 637	ØP	33 180	ØQ	22 370	ØR	57 447

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor-po-relles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW – NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

Laurent BAUDOIN

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ABO ENVIRONNEMENT — Néant ☐*

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	77 214		77 214		
	Autres créances clients	UX	495 046		495 046		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	128 034		128 034		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	57 169		57 169		
	TOTAUX	VT	764 163	VU	764 163	VV	
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	426 597	426 597		
Personnel et comptes rattachés		8C	120 545	120 545		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	57 936	57 936		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	52 668	52 668		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 861	5 861		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	48 375	48 375		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 550	2 550		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	714 533	VZ 714 533		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Laurent BAUDOIN

N° 2057-SD – (SDNC-DGFiP) - Novembre 2018